



Ne veut pas me rendre mon ancien poste malgré période d'essai réciproque prévue dans l'avenant

Par Eff50, le 27/05/2019 à 09:39

Bonjour,

J'ai un contrat CDI 3x8 samedi et dimanche. Je travaille normalement en 2x8.

Ma patronne me passe responsable d'équipe, de nuit, les deux parties se réservant la faculté pendant une période probatoire de 2 mois d'apprécier mon aptitude et mon adaptabilité au nouveau poste de travail.

Il est également convenu que si la période probatoire s'avère insatisfaisante que je retrouve mon ancien poste avec mon ancien coef et mon ancien salaire.

Je demande donc à ma patronne de retrouver mon ancien poste (durant cette période probatoire de deux mois) et là, n'acceptant pas du tout mon choix, elle me dit que mon ancien poste n'existe plus car elle a réorganisée l'équipe de travail !

Question: sachant qu'elle s'est engagée sur 2 mois suite au changement de poste, a t'elle le droit de refuser de me redonner mon ancien poste ?

Elle me propose à la place un poste totalement différent que j'ai refusé et me dit que ce sera une rupture conventionnelle sans obligation de fournir un quelconque travail durant la procédure (je dois rester chez moi). **Que se passe t'il si je retrouve du travail, en intérim par exemple, puis-je aller travailler ?**

Merci pour vos réponses à mes 2 questions.

Bonne journée.